

Séance du 12 avril 2008

| 1. Budget primitif 2008 | <p>Présents (11/11) : VEYSSIERE Michel, GRANIER Lucien, PAPAIX Martine, GALIN Marcel, BONNET Marie-Anne, ROGALLE Bernadette, AMIEL Marie-Cécile, SOUQUET Pierre, PAPAIX Yvan, BOURNETON Alain, MAURETTE Jean- François</p> <p>Monsieur le Maire donne la parole à Lucien Granier, 1^{er} adjoint, pour la présentation du budget primitif.</p> <p>Affectation du résultat 2007.</p> <p>Il est proposé d'affecter d'office :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le déficit d'investissement 2007, égal à - 159 515,41 €, au compte D001 du budget d'investissement 2008. • l'excédent de fonctionnement 2007, égal à 99 675,17 €, au compte R1068 en recette d'investissement ; ceci pour financer le déficit vu précédemment. <p>VOTE de la proposition : La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Présentation des grands équilibres proposés du budget 2008.</p> <p><u>Fonctionnement</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 25%;">Dépenses fonctionnement</th> <th style="width: 25%;">Recettes fonctionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Crédits votés</td> <td style="text-align: right;">332 184,00</td> <td style="text-align: right;">332 184,00</td> </tr> <tr> <td>Total section fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">332 184,00</td> <td style="text-align: right;">332 184,00</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Investissement</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 25%;">Dépenses investissement</th> <th style="width: 25%;">Recettes investissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Crédits votés</td> <td style="text-align: right;">- 471 354,60</td> <td style="text-align: right;">344 712,97</td> </tr> <tr> <td>D001 report déficit investissement 2007</td> <td style="text-align: right;">159 515,41</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reste à réaliser de l'exercice précédent</td> <td style="text-align: right;">672 952,16</td> <td style="text-align: right;">16 400,00</td> </tr> <tr> <td>Total section d'investissement</td> <td style="text-align: right;">361 112,97</td> <td style="text-align: right;">361 112,97</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <tr> <td>Total du budget</td> <td style="text-align: right;">693 296,97</td> <td style="text-align: right;">693 296,97</td> </tr> </table> <p>Voir en annexe le détail</p> <p>Commentaires sur le fonctionnement :</p> <p><u>Dépenses.</u> L'autofinancement prévisionnel est de 80 231,00€ mais reste insuffisant pour couvrir le déficit cumulé du compte administratif 2007. Compte tenu du contexte financier, il est proposé un budget de dépense en retrait de 6% (-15 k€) vs 2007 soit à hauteur de 251 953 €.</p> <p>30 436,59 € sont employés au paiement des intérêts de la dette et 15 050 ,00 € (idem 2007) sont réservés aux subventions pour les différentes actions d'animation selon trois critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La priorité est donnée aux associations aulusiennes. • Seuls les projets justifiés seront aidés, les subventions ne devant pas être affectées aux dépenses de fonctionnement des associations. <p><u>Recettes.</u> Elles sont en diminution de 2% VS 2007, mais en progression de 5% hors éléments exceptionnels. Cette évolution est essentiellement due à l'impact de la création de l'agence postale et à l'augmentation quantitative des bases et foyers fiscaux. Il est à noter aussi la prise en compte d'une évolution mesurée des taux d'imposition communaux +1,05%.</p> | | Dépenses fonctionnement | Recettes fonctionnement | Crédits votés | 332 184,00 | 332 184,00 | Total section fonctionnement | 332 184,00 | 332 184,00 | | Dépenses investissement | Recettes investissement | Crédits votés | - 471 354,60 | 344 712,97 | D001 report déficit investissement 2007 | 159 515,41 | | Reste à réaliser de l'exercice précédent | 672 952,16 | 16 400,00 | Total section d'investissement | 361 112,97 | 361 112,97 | Total du budget | 693 296,97 | 693 296,97 |
|--|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------|------------|------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|--|-------------------------|-------------------------|---------------|--------------|------------|---|------------|--|--|------------|-----------|---------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
| | Dépenses fonctionnement | Recettes fonctionnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Crédits votés | 332 184,00 | 332 184,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total section fonctionnement | 332 184,00 | 332 184,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Dépenses investissement | Recettes investissement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Crédits votés | - 471 354,60 | 344 712,97 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| D001 report déficit investissement 2007 | 159 515,41 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Reste à réaliser de l'exercice précédent | 672 952,16 | 16 400,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total section d'investissement | 361 112,97 | 361 112,97 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total du budget | 693 296,97 | 693 296,97 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Commentaires sur l'investissement :

La politique d'investissement pour l'année 2008 compte tenu du contexte et des éléments financiers constatés sera limitée essentiellement aux projets déjà engagés. Ce qui nécessitera un besoin de financement chiffré pour l'instant à 83 471,38 €. Ille intègre pour les crédits votés précédemment :

- L'annulation du projet Utopia.
- Le report des opérations Campagne, station pêche. Les acquisitions foncières prévues seront revues au cas par cas.
- Le maintien des projets Eglise, Filière bois, petit patrimoine de montagne, aire de camping car, sanitaire.

Il reste peu de marge de manœuvre à consacrer aux projets d'amélioration. Le budget prévoit toutefois une enveloppe de 18 068 € pour les dépenses urgentes à consacrer aux voiries et aux réparations nécessaires (trottoirs...).

Les projets concernant le camping sont en études et n'impactent pas le budget primitif.

VOTE des Taux d'imposition : Pour équilibrer le budget une recette de 92500 € est nécessaire en contributions directes (impôts locaux). Monsieur le Maire propose d'augmenter uniformément les quatre taxes de la part communale de 1,05 %

Soit:

Taxe d'habitation : 3,67 % (3,63 % en 2007)

Foncier bâti : 10,77 % (10,66 % en 2007)²

Foncier non bâti : 42,19 % (41,75 % en 2007)

Taxe professionnelle : 17,33 % (17,15 % en 2007)

La proposition est adoptée à l'unanimité

VOTE du budget primitif :

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget 2008 qui est adopté à l'unanimité.

VOTE du budget annexe 2008 du CCAS :

Affectation en dépenses d'alimentation d'une somme de 136,76 €.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget 2008 qui est adopté à l'unanimité

2. Transformation du bureau de poste en agence postale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de la rencontre du 31 mars dernier avec la direction de la Poste de l'Ariège (Mme GOULIER et Mr PAGES).

Cette rencontre avait pour but de finaliser la négociation de la municipalité précédente avec la Poste, pour transformer en agence communale le guichet annexe ouvert 2 fois 2 heures par semaine avec un agent du bureau de Poste de Seix.

Les conditions détaillées de ce transfert sont contenues dans la convention remise à chaque conseiller.

Le versement mensuel de la participation de la Poste au salaire mensuel de l'agent communal sera de 937 € pour 60 heures minimum d'ouverture de guichet par mois. Cette somme sera indexée sur l'indice INSEE du coût de la vie.

La Poste prendra à sa charge, la formation de l'agent recruté, le déménagement de l'ancien local, l'aménagement et le mobilier nécessaire au fonctionnement du nouveau bureau qui sera installé dans les locaux de la Mairie.

Une demande pour un distributeur automatique de billets (DAB) a été faite auprès de la Poste, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Banque Populaire. La municipalité est en attente de réponse.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

3. DSP Cinéma

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'abandon de la réalisation d'une salle de cinéma d'art et d'essai de 75 ou 100 places dont l'exploitation devait être assurée par une association pour le compte de la Société « UTOPIA ».

- D'une part, le retard pris dans la réalisation de ce projet le mettait hors délai. En effet, d'après la convention signée par la commune d'Aulus le 1er février 2007, pour que les subventions attendues soient honorées, la construction aurait dû débuter avant le 1er février 2008.
- D'autre part, outre le fait que la population n'est pas acquise à ce projet, les doutes que nous avons sur la fréquentation et la viabilité économique d'UTOPIA à Aulus ont été renforcés par la non réalisation du projet de centre de balnéothérapie « Symbioform ».

Cet établissement qui devait être réalisé par la SCI « Le Grand Hôtel » devait, en effet, dès 2008 accueillir 21000 entrées pour atteindre 27000 en 2013 soit une clientèle potentielle pour UTOPIA sur laquelle il n'est plus question de compter.

Dans ces conditions, Le Conseil Municipal estime qu'il serait déraisonnable pour la Commune, déjà trop endettée, de prendre le risque d'un nouvel emprunt important.

4. Filière bois

Monsieur le Maire explique qu'en appui de l'étude « Bois Energie et Territoire » qui vient d'être lancée par la Communauté des Communes du Canton d'Oust pour connaître la pertinence de l'utilisation du bois-énergie en s'insérant dans la filière bois initiée par le Département et des partenaires privés et en continuité du Pré-diagnostic déjà réalisé sur Aulus en 2007, il convient de passer à la phase suivante : L'étude de faisabilité du réseau chaleur-bois.
La commission d'appel d'offre propose de retenir l'offre de la société INDIGO pour un montant de 5600 € HT dont le financement serait réalisé de la façon suivante :

| Opération | Montant € dépenses HT | Montant € recettes | Financement |
|----------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Etude de faisabilité | 5 600 | 560 | Département (10%) |
| INDIGO | | 2 240 | ADEME/Région 40% (70% du plafond) |
| Autofinancement | | 2 800 | Commune |
| Total | 5 600 | 5 600 | |

Le Conseil Municipal approuve la proposition avec 10 voix pour et 1 abstention.

5. Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du FRI pour l'église et le cimetière

Monsieur le Maire précise :

- Le toit de l'église en tôle a un urgent besoin d'un produit antirouille de couleur ardoise pour stopper sa dégradation et harmoniser sa couleur avec les toitures souvent en ardoise du vieux village ; la commune n'ayant pas les moyens de remplacer la tôle par de l'ardoise.
- Le mur du cimetière qui jouxte l'église a besoin d'être restauré. L'ensemble de ces travaux coûtera 21 168 €ht (25.316€ TTC).

Une subvention de 30 % est demandée au Conseil Régional pour abonder celle sollicitée auprès de Monsieur Le Préfet au titre de la DGE 2008.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

6. Fin aux missions confiées au cabinet FIDAL.

Monsieur le Maire VEYSSIERE Michel, Mesdames PAPAIX Martine et ROGALLE Bernadette étant requérants dans le contentieux confié au cabinet FIDAL, quittent la salle.

Dans sa séance du 09/01/2007, le Conseil Municipal a autorisé le Maire de l'époque, Monsieur ROSSELL, à faire appel au Cabinet FIDAL, Maître ACCARIES pour deux dossiers :

- Le contrat de gestion en délégation de service public pour le futur cinéma et analyse financière.
- Conseil en défense pour une action de l'Association ADDHA contestant une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le 1er adjoint :

- Rappelle que ce n'est pas l'association ADDHA qui a engagé une action contestant l'existence d'une délibération datée du 20/02/2000 mais trois habitants agissant en tant que contribuables.
- Fait état des fortes divergences d'appréciation constatées avec ce cabinet.
- Propose de mettre fin aux missions confiées au Cabinet FIDAL.
- Donne lecture d'un projet de courrier destiné à ce cabinet.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des 8 présents.

7. Désignation du représentant de la Commune devant le Tribunal Administratif :

Monsieur le Maire VEYSSIERE Michel, Mesdames PAPAIX Martine et ROGALLE Bernadette étant requérants dans le contentieux n° 0604688-4 n'étant pas présents dans la salle, Monsieur le 1er adjoint rappelle que le Conseil Municipal vient de mettre fin aux missions confiées au cabinet FIDAL, notamment celle concernant le recours en inexistance de la « délibération » du 20 février 2000 relative à la vente de terrains à la société IGIC.

Le Maire ne pouvant assurer la représentation de la Commune dans cette affaire, il y a lieu de désigner un membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune et suivre ce contentieux devant le Tribunal Administratif.

Monsieur Lucien GRANIER, 1er Adjoint, propose d'assurer cette représentation.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des 8 présents.

| | |
|---|---|
| <p>8. Mandat donné au Maire pour déposer plainte contre X :</p> | <p>Monsieur le Maire VEYSSIERE Michel, Mesdames PAPAIX Martine et ROGALLE Bernadette reviennent dans la salle.</p> <p>Monsieur le Maire, après étude du dossier hydroélectricité, explique que les intérêts de la Commune ont été gravement lésés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'abandon financièrement d'un système de redevance calculé sur une part du chiffre d'affaire de la société exploitante. • La vente en novembre 2000 de terrains communaux contenant la centrale hydroélectrique à la société exploitante. <p>Ces opérations pouvant relever de qualifications pénales, Le Conseil Municipal, après délibération, avec 10 voix pour sur 11 et 1 abstention.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la proposition. • Mandate Monsieur Le Maire pour déposer plainte contre X auprès de Monsieur le Procureur de la république. |
| <p>9. Communauté de Communes</p> | <p>Monsieur le Maire rappelle que suite au déménagement de la Communauté de Communes le 04 mars 2008, un arrêté préfectoral doit être pris afin d'officialiser le changement de siège social et de modifier les statuts (article 6) de la Communauté de Communes.</p> <p>De manière formelle, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le changement de siège social : 5, Chemin de Trésors – 09140 SEIX.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la proposition de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes sur le changement de siège social ainsi libellé : 5, Chemin de Trésors – 09140 SEIX. • Accepte la modification des statuts (article 6) de la Communauté de Communes. |
| <p>10. Commissions communales.</p> | <p>Désignation des membres des commissions communales, des responsables des Comités consultatifs, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association gestionnaire du camping (M.A.T.T.)et des responsables des coupes affouagères.</p> <p>Commissions Communales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finances/Budget : Lucien GRANIER, Michel VEYSSIERE, Martine PAPAIX, Marcel GALIN • Urbanisme : Bernadette ROGALLE, Lucien GRANIER, Yvan PAPAIX, Jean-François MAURETTE. • Tourisme, Thermalisme, Valorisation du patrimoine : Martine PAPAIX, Marie-Cécile AMIEL, Marie-Anne BONNET, Jean -François MAURETTE • Communication : Marie-Cécile AMIEL, Lucien GRANIER, Alain BOURNETON. • Travaux, voirie, bâtiments et matériels : Marcel GALIN, Yvan PAPAIX , Pierre SOUQUET. <p>Responsables comités consultatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité incendie : Pierre SOUQUET • Hydroélectricité : Michel VEYSSIERE • Animation –Médiathèque : Marie-Cécile AMIEL • Agriculture – Pastoralisme : Pierre SOUQUET • Groupement d'employeurs : Martine PAPAIX • Camping (M.A.T.T) : Représentant du Maire au Conseil d'Administration de la MATT : Yvan PAPAIX • Coupes affouagères : représentants de la commune auprès de l'ONF, et responsables vis à vis des habitants, Yvan PAPAIX. <p>Garants : Jean-Pierre GALIN, Patrice RIEU, François AMIEL, Pierre SOUQUE.</p> <p>Organismes extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défense : Yvan PAPAIX • Sport : Marie-Anne BONNET |
| <p>11. Fonds de Solidarité Logement</p> | <p>Le Maire propose que la commune participe au niveau de 150 € au « Fonds de Solidarité logement » (compétence transférée sur les conseils généraux par la loi du 13 août 2004). Cette proposition fait suite à une demande du conseil général (courrier du 02 avril 08) pour un montant de 343.41€ que nous ne pouvons assumer. La somme de 150 € semble plus à notre portée.</p> <p>Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la proposition.</p> |

| | |
|------------------------|--|
| 12. Ours | <p>L'inquiétude de la population du village en particulier celle des éleveurs, provoquée par la possibilité qu'un ours égaré pourrait être ramené sur le territoire de la commune, conduit le Conseil Municipal à réaffirmer son refus de toute réintroduction d'ours dans les Pyrénées et évidemment sur le territoire communal. Le Conseil Municipal souhaite que les ours réintroduits soient « recapturés » et ramenés sur leur territoire d'origine. Il considère que la persistance à vouloir les maintenir sur le territoire Pyrénéen contre l'avis des populations, relève de la volonté de liquider la tradition pastorale des Pyrénées et emplois qui en découlent. Le Conseil Municipal fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher retour et « divagation » d'ours sur le territoire communal.</p> |
| 13. SMDEA | <p>La Municipalité a reçu de nombreuses lettres de protestations en ce qui concerne le coût de l'eau, et note un mécontentement réel.</p> <p>La convention avec le SMDEA, est jusqu'en 2009. Le SMDEA, doit effectuer des travaux mais il est difficile de savoir ce qui a été réellement fait.</p> <p>Monsieur le Maire propose d'inviter le SMDEA ainsi que des personnes du village (représentants de copropriétés, hôteliers...) pour faire une réunion et clarifier la situation.</p> |
| 14. Questions diverses | <p>➤ Création d'un contrat à durée déterminée.</p> <p>Le Maire rappelle la nécessité d'employer durant l'été un agent des services techniques afin d'assurer divers travaux de peinture, maçonnerie, nettoyage et tâches diverses. En effet, le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe, bien qu'à temps plein, ne permet pas à lui seul de faire face à ces nécessités spécifiques saisonnières.</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve l'analyse ci-dessus, • Décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à compter du 1er mai 2008 pour une durée de 6 mois en vertu des dispositions de l'article 3-alinéa 2 de la loi du 26 janvier modifiée. Les crédits sont ouverts au B.P 2008 Art. 6413. • Vote la proposition à l'unanimité des membres présents. <p>➤ Un point sur les travaux réalisés et en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le terrain de pétanque : en cours • le terrain de camping-car : en cours • le nettoyage du village : il se fait progressivement • devis de goudronnage : attente de réponse pour la partie des thermes au pont du Midi. • 14 pylônes électriques sont à enlever : en cours • devis pour remise aux normes électriques des châlets du camping suite au rapport Apave daté d'octobre 2002, concernant la sécurité des personnes et n'ayant pas trouvé de réponse jusqu'à aujourd'hui. • les sanitaires du parc : la façade a été faite, il faut faire les branchements |